



# Limite géographique et autorisation de travail : quelles règles ?

Conseils pratiques publié le 20/04/2020, vu 2073 fois, Auteur : [Gillioen Alexandre](#)

**La limite géographique d'une autorisation de travail est une possibilité que peut retenir l'administration qui délivre à l'étranger l'autorisation de travail pour un emploi déterminé : explications.**

Ce sont les articles [R5221-8](#) et [R5221-9](#) du code du travail qui prévoient les distinctions pour l'autorisation de travail et la limite géographique.

Ils instaurent plusieurs catégories d'autorisation de travail. En fonction du titre dont bénéficie l'étranger, l'autorisation de travail sera valable sur tout le territoire ou « déterminée pour une, plusieurs ou toutes les zones géographiques du territoire métropolitain en fonction de la situation de l'emploi. »

Cela signifie qu'en fonction de la situation de l'emploi [l'autorisation de travail et la limite géographique](#) s'applique ou non.

La situation de l'emploi est forcément un critère géographique. Il suffit de regarder la liste des métiers dit en tension pour s'en apercevoir. Cette liste de 2008 crée des catégories de métiers ouverts aux ressortissants étrangers en fonction de la région où ils se situent.

Par exemple, un étranger qui obtient une autorisation de travail dans une région car la situation de l'emploi n'est pas opposable à son métier ne pourra pas forcément travailler dans une autre région. Si son emploi figure sur la liste des métiers ouverts, il aura une autorisation de travail qui sera valable pour la zone géographique correspondante dans laquelle son métier est en tension. Mais par contre, il ne pourra pas avec cette autorisation de travail aller travailler dans une autre région si dans celle-ci son emploi ne figure pas sur la liste.

L'autorisation de travail et la limite géographique qu'elle peut imposer sont des éléments à prendre en compte au stade de la demande de l'autorisation de travail que ce soit par l'employeur ou le futur salarié étranger.